

APPEL À CANDIDATURES 2024



RÉSIDENCE DE CRÉATION

IMAGE ET SON

Le Lavoir Numérique relance à Gentilly son programme de résidences avec un appel à candidatures national pour la saison 2024 !

Résidence de création du 4 décembre 2023 au 27 avril 2024
(une phase de préparation du 04.12.23 au 29.01.24
et une phase in situ du 29.01.24 au 27.04.24)

destinée à un duo de créateur·rice·s résidant en France, français·e·s ou étranger·ère·s,
issu·e·s de l'image et du son.

Date limite de dépôt des dossiers : le 30 juin à minuit.

TOUTES LES MODALITÉS DE CANDIDATURE DANS CE DOSSIER
LAVOIRNUMERIQUE.FR

APPEL À CANDIDATURES 2024



RÉSIDENCE DE CRÉATION

IMAGE ET SON

SOMMAIRE

CADRE DE L'APPEL À CANDIDATURE 3

CONTENU DE LA RÉSIDENCE 5

LE TERRITOIRE D'ACCUEIL DE LA RÉSIDENCE DE CRÉATION 8

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ ET LES MOYENS MIS À DISPOSITION 9

LES MODALITÉS FINANCIÈRES 11

LES MODALITÉS DE CANDIDATURE 12

CADRE DE L'APPEL À CANDIDATURE

Le Lavoir Numérique, nouvel équipement culturel

Ouvert à l'automne 2020, [le Lavoir Numérique](#) est un équipement culturel de l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre qui est l'un des douze territoires de la Métropole du Grand Paris.

Le Lavoir Numérique, situé à l'extrême nord-ouest du territoire, à Gentilly, commune limitrophe de Paris, est un lieu de diffusion et d'éducation dédié à l'audiovisuel numérique : ses champs d'exploration sont l'image fixe, l'image en mouvement et le son numériques. Sa programmation s'articule autour d'expositions, de projections cinématographiques et vidéos, de conférences, de spectacles, de concerts. Par ailleurs, un important programme d'actions permettant la découverte et l'apprentissage par la pratique est développé ; il est ouvert à tous les publics, amateurs et professionnels, débutants comme confirmés. Le Lavoir Numérique se veut un lieu de partage et d'expérimentations.

Le bâtiment, d'une superficie de 1 000 m² répartis sur quatre niveaux, comprend différents espaces : un hall d'exposition de 200 m², une salle de diffusion de 90 places et 7 studios de pratique et ateliers de création.

Le Lavoir Numérique poursuit son programme de résidences de création avec un appel à candidature national pour la saison 2024 ! Ce programme a pour but de soutenir la création audiovisuelle et d'en faire bénéficier le territoire et sa population. Il offre aux candidat·e·s sélectionné·e·s la possibilité de créer une œuvre de leur choix en explorant ce que les outils numériques apportent à la création dans le champ de l'audiovisuel actuel.

L'invitation d'un duo de créateur·rice·s issu·e·s de l'image et du son

Ce programme de résidence de création propose l'accueil d'un duo de créateur·rice·s issu du champ de l'audiovisuel durant un temps de résidence de cinq mois composé de deux phases : une phase de préparation du 04 décembre 2023 au 29 janvier 2024 et une phase de création in situ au Lavoir Numérique du 29 janvier 2024 au 27 avril 2024.

L'appel à candidature s'adresse à tout·e créateur·rice français·e ou étranger·ère résident·e sur le territoire national et ultra-marin français ayant une pratique significative de l'une de ces activités : photographie, vidéo, musique, composition ou design sonore, réalisation, animation, etc.

[La sélection se fera sur dossier. Les candidat·e·s devront être en capacité de rédiger une facture conforme et disposer impérativement d'un numéro de SIRET.](#)

Des projets centrés sur des publics du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre

Le projet mis en œuvre par les créateurs·rice·s dans le cadre de cette résidence de création devra impérativement avoir pour thématique les personnes fréquentant (ou travaillant dans) un ou plusieurs équipements sportifs de l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre (soient 9 piscines et centres nautiques et 1 patinoire listés [ici](#)). Exemples : usager·ères régulier·ère·s ou de passage, pratiquant.e.s sportif.ive.s, visiteur.euse.s, spectateur.trice.s, supporter.trice.s, professionnel.le.s, agent.e.s des équipements, ...

Les personnes au cœur de la démarche artistique devront être identifiées et détaillées dans le dossier de candidature.

Ce projet pourra éventuellement inclure, dans sa mise en œuvre ou son développement, une collaboration active du public visé (celui-ci pouvant ainsi participer à la réalisation ou co-réalisation du projet artistique). Dans ce cas, le mode d'organisation devra être détaillé dans la fiche de candidature (temporalité, lieux...). Cette collaboration active du public n'est toutefois pas une obligation.

L'objet du projet artistique ne doit pas être la mise en place d'ateliers pédagogiques ou l'encadrement de séances de transmission.

Des rencontres publiques spécifiques auront parallèlement lieu au cours de la résidence mais seront organisées par l'équipe du Lavoir Numérique.

La création d'une œuvre audiovisuelle

Seuls les projets audiovisuels numériques sont éligibles à ce programme de résidence de création. L'œuvre créée au cours de cette résidence devra être diffusable sur écrans et s'inscrire obligatoirement dans le domaine de l'image et du son : diaporama sonore, film de photographies, film documentaire ou de fiction, vidéo-clip, film d'animation, réalisation stop-motion...L'œuvre pouvant être réalisée à partir de captations du réel, d'éléments d'archives, d'images et/ou de sons de synthèse, d'éléments mixtes...

En fin de résidence, une restitution de l'œuvre réalisée est prévue dans la salle de projection du Lavoir Numérique. Au-delà de la période de résidence, le Lavoir Numérique pourra acquérir les droits d'exploitation de l'œuvre produite : les créateur·rice·s conserveront la propriété matérielle de l'œuvre. L'étendue, la durée de la cession des droits d'auteur ainsi que la rémunération correspondante seront précisées dans une convention spécifique.

CONTENU DE LA RÉSIDENCE

Phase 1 de la résidence : travail préparatoire du 04/12/23 au 29/01/24

Pour préparer le projet, des réunions de travail seront organisées avec l'équipe du pôle pédagogique du Lavoir Numérique, composée d'une responsable et de médiateur·rice·s spécialisé·e·s en photographie, vidéo et art sonore.

Pendant cette période le duo de créateur·rice·s devra prendre toutes les attaches nécessaires avec les structures et les publics visés par le projet afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de l'œuvre (droits à l'image, autorisations d'accès, etc.) et établir le calendrier de travail de la phase de création ainsi que le budget prévisionnel détaillé de production.

Phase 2 de la résidence : création in situ au Lavoir Numérique du 29/01/24 au 22/04/24

La deuxième phase de la résidence implique la présence du duo de créateur·rice·s selon le planning pré-établi pour la réalisation de l'œuvre, la post-production si besoin et l'accompagnement professionnel assuré par l'équipe du Lavoir Numérique.

Cette deuxième phase comprend également :

Une interview des résident·e·s à leur arrivée

Le service communication du Lavoir Numérique réalisera une interview filmée du duo de créateur·rice·s accueilli pour une diffusion sur les réseaux sociaux et la constitution d'une archive sur les sites internet de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Des rencontres publiques

Des rencontres publiques seront prévues parallèlement pendant toute la durée de la résidence de création et feront l'objet d'une coordination et d'un suivi par l'équipe du Lavoir Numérique. Il ne s'agira pas d'ateliers à mener avec le public mais de présentations de la création en cours.

Quatre rencontres maximum d'une durée de deux heures (soit un volume de 8h au total avec des publics), sont envisagées en cours de résidence pour appréhender le processus de création, comme :

- Des rencontres avec des groupes-classes, action intitulée :
- « Je rencontre un créateur/une créatrice »
- Des rencontres publiques autour des projets des créateur·rice·s.
- Ce moment sera défini en concertation avec le duo de créateur·rice·s.

Ces rencontres publiques permettront aux créateur·rice·s de présenter leur démarche, leurs recherches et leur processus de création. Le travail de recherche et la production réalisés au cours de la résidence seront également valorisés par différents moyens : diffusion sur les sites internet et réseaux sociaux de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.



Phase 3 de la résidence : sortie de résidence du 22/04/24 au 27/04/24

Présentations publiques de l'œuvre dans la salle de projection du Lavoir Numérique en présence du duo de créateur·rice·s.

La réalisation d'un bilan partagé en fin de résidence

Le bilan partagé sera établi conjointement en fin de résidence par le Lavoir Numérique et le duo de créateur·rice·s. Il s'agit d'un document formel, présentant les éléments de bilan qualitatif et quantitatif, ainsi qu'un bilan financier détaillé. Il sera attendu de la part des résident·e·s la rédaction d'un ou plusieurs textes en français accompagnés de visuels.



Calendrier de la résidence 2024

mi avril 2023 lancement de l'appel à candidature

30 juin 2023 minuit (délai de rigueur) date limite de dépôt des dossiers de candidature

30 septembre 2023 au plus tard sélection du duo de créateur·rice·s lauréat

31 octobre 2023 au plus tard signature des conventions d'accueil en résidence

Du 04 décembre 2023 au 29 janvier 2024 phase 1 de la résidence : travail préparatoire

Du 29 janvier 2024 au 22 avril 2024 phase 2 de la résidence : création in situ

Du 22 avril au 27 avril 2024 phase 3 sortie de résidence

LE TERRITOIRE D'ACCUEIL DE LA RÉSIDENCE DE CRÉATION

Le rôle de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre regroupe 24 communes réparties sur 124 km² et déploie son action dans le cadre des compétences instituées par la loi ou transférées par les communes. Il intervient ainsi au service des habitants du territoire et des villes dans les domaines du développement territorial (aménagement, développement économique, environnement, habitat, politique de la ville, renouvellement urbain, Plan climat-air-énergie, réalisation des documents d'urbanisme), des espaces publics (assainissement et eau, gestion des déchets ménagers, voirie), de la culture et du sport (construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial).

Les dynamiques qu'il met en œuvre sont respectueuses des projets des villes et de la légitimité de chacune à maîtriser son développement. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'appuie sur la conduite collective de politiques publiques, la gestion de proximité, l'égalité d'accès aux services et aux équipements publics et la mutualisation des moyens.

 [Vidéo institutionnelle de présentation de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre](#)

L'ensemble du territoire, à cheval sur deux départements - le Val-de-Marne et l'Essonne-, compte actuellement plus de 700 000 habitant·e·s.

L'offre en équipements y est dense et variée : sur les 140 lieux culturels publics dont est doté le territoire, 49 sont gérés par l'EPT ; le Lavoir Numérique est l'un de ces équipements culturels. De même, parmi les 370 équipements sportifs présents sur le territoire, l'EPT en gère 10 : 9 stades nautiques et 1 patinoire.

Le projet mis en œuvre dans le cadre de cette résidence de création devra impérativement avoir pour thématique les personnes fréquentant ou travaillant dans l'un ou plusieurs des équipements sportifs de l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre.

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ ET LES MOYENS MIS À DISPOSITION

Moyens techniques mis à disposition

- Un espace de travail sera mis à disposition aux résident·e·s au sein du Lavoir Numérique selon le planning pré-établi. L'établissement sera accessible la semaine et le week-end, exclusivement en journée, selon des horaires précis.
- Les résident·e·s pourront venir avec leur propre matériel de captation visuelle et sonore et de post-production : appareil, camera, capteur sonore, ordinateur, instruments de musique, etc.

Ils pourront bénéficier de l'équipement audiovisuel du Lavoir Numérique, selon la disponibilité de celui-ci et qui se compose de :

- Un atelier de prises de vue équipé pour la photographie et la vidéo : matériel d'éclairage (parapluies, torches, flashes, réflecteurs, softboxes et autres modeleurs de lumière...), pieds, fond vert 2x2m, un appareil reflex full frame professionnel (+ objectifs Sigma 35, 50 et 85mm), appareils photo reflex APS-C (+ objectifs 35mm et zooms 18-55mm), petites caméras photo et vidéo 360°, caméras semi-professionnelles Panasonic AG-UX90 avec trépieds, kit 3 projecteurs Litepanels Lycos Bi-color, micros-cravates Sennheiser EW112P G4-B, micro Sennheiser MKE 600 + perche.
- Un studio de post-production photo et vidéo : scanner à plat, tablette graphique, sonde de calibration, poste de retouche photo, station de travail ThinkStation P620 dédiée au montage vidéo (pas d'étalonnage), suite Adobe (Premier Pro, Photoshop, After Effects,...).
- Un studio son équipé d'un poste mac 27', ainsi qu'une cabine de prise de son et une panoplie d'outils semi professionnels pour l'enregistrement, le mixage et la création sonore : microphones professionnels, préamplificateur/compresseur à lampes, table de mixage, synthétiseur modulaire, thérémine et différents types de contrôleurs MIDI.
- Une salle de diffusion de 130m² avec une régie son (enceintes Martins Audio, console de mixage QL5, microphones), une régie lumière (console ETC Elément 2, projecteurs LED ETC), une cabine de cinéma pour la projection de films (Barco 2k Dolby stéréo), des vidéoprojecteurs et des moniteurs 32'.

Hébergement et transport

- Le programme de résidence peut comprendre la prise en charge d'un hébergement à proximité de l'espace de création uniquement pendant la phase 2 de la résidence. Selon les disponibilités, l'hébergement pourra être un studio partagé par le duo de créateur·rice·s accueilli ou une chambre indépendante au sein d'une résidence étudiante, ou bien une chambre d'hôtel. La participation à la résidence implique l'acceptation des conditions d'hébergement mises en place par le Lavoir Numérique.

Le rapprochement familial pourra être étudié et planifié au cas par cas. Il devra être précisé dans le dossier de candidature ; les frais complémentaires resteront à la charge du ou de la créateur·rice. Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

S'il réside en Île-de-France et à proximité du Lavoir Numérique, le duo de créateur·rice retenu pour cette résidence pourra choisir, sans contrepartie financière, de demeurer à son domicile habituel pendant toute la durée de la résidence. Ce choix devra impérativement être stipulé dans le dossier de candidature.

Pour les créateur·rice·s ne résidant pas en Ile-de-France, les déplacements pourront être pris en charge dans la limite de deux allers-retours en train (billet seconde classe) en France métropolitaine ou un aller-retour en avion (vol classe économique) depuis les DOM-CROM par résident.

Moyens humains mis à disposition

La résidence sera encadrée par l'équipe du Lavoir Numérique qui assurera un accompagnement artistique et technique des résident·e·s.

Compétences mobilisées :

- Régie (utilisation du matériel audiovisuel et de la salle de projection)
- Médiation (utilisation des studios son et image, relation avec les publics)
- Administration (conventions, rémunération, appui technique à la mobilité)
- Communication (conseils en visibilité)
- Programmation (conseils artistiques)

LES MODALITÉS FINANCIÈRES

Moyens financiers

La résidence comprend :

- pour chaque résident·e une allocation globale de 5 870€ bruts et TTC comprenant une bourse de création et les honoraires pour quatre rencontres publiques.
- Un budget maximum de 5 000€ TTC de frais de production pour l'œuvre produite pendant la résidence. Les modalités d'utilisation devant faire l'objet d'un accord conventionnel entre le duo de créateur·rice·s. et le Lavoir Numérique.

Ces rémunérations seront versées sous réserve de la bonne exécution des termes de la convention, sur présentation de facture conforme et selon l'échéancier de paiement suivant :

- à la signature de la convention d'accueil en résidence (fin octobre 2023) : 30% du montant de la bourse de résidence.
- en début de la phase 2 de la résidence (fin janvier 2024) : 50% du montant de la bourse de résidence.
- en fin de résidence, à la réception du bilan de résidence (mai 2024) : 20% du montant de la bourse de résidence et le forfait de rémunération pour les rencontres publiques.

Il est précisé par ailleurs qu'il n'y aura :

- Pas de prise en charge des frais de transport individuels (essence, stationnement, taxis, VTC, ...)
- Pas de prise en charge des frais de transport de matériel personnel
- Pas de mise à disposition de véhicule.

LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

Conditions de participation

- Disposer d'une expérience significative dans le champ de l'audiovisuel numérique : image fixe, image en mouvement, son. Le dossier pourra renvoyer (via des liens internet) vers des photographies, des vidéos, des maquettes sonores et tout document que le·la candidat·e jugera utile de communiquer au comité de sélection pour illustrer son propos.
- Être majeur·e.
- Être de nationalité française ou étrangère mais résider sur le territoire français métropolitain ou dans les DOM-CROM
- Se présenter en duo (un seul et même dossier pour le duo)
- Être en capacité de fournir une facture conforme et disposer d'un IBAN et d'un numéro de SIRET dont la domiciliation fiscale est en France.
- Le cas échéant, être en capacité d'attester la régularité fiscale et sociale de son entreprise ou de son association.
- S'engager à être présent·e au sein du Lavoir Numérique pendant la durée de la deuxième phase résidence.
- Proposer une création nouvelle ou une adaptation nouvelle de projets antérieurs : il est en effet possible de prolonger une expérimentation menée antérieurement, mais en l'adaptant à la thématique et au cadre de la résidence et du Lavoir Numérique.

Composition du dossier de candidature

Il doit contenir :

- Un CV artistique avec les informations suivantes : nom, prénom, adresse mail, téléphone, date de naissance, nationalité, adresse complète, n° de SIRET, code APE (Activité Principale Exercée).
- Une note d'intention présentant la démarche artistique et la motivation pour venir en résidence au Lavoir Numérique. Le cas échéant, préciser la forme de collaboration avec le public choisi si le projet est orienté vers une forme collaborative.
- Une première estimation du budget de production (TTC en euros). Une économie de moyens devra être recherchée. Les projets impliquant d'importants besoins d'installations techniques, ou des coûts de production élevés, ne seront pas retenus.
- Une fiche technique précisant le matériel qui sera utilisé pour développer le projet, en précisant s'il s'agit de matériel personnel ou de matériel dont il est souhaité la mise à disposition par le Lavoir Numérique.
- Un justificatif de domicile.

Le dossier de candidature devra obligatoirement :

- Être rédigé en français.
- Comporter un minimum de 4 pages et un maximum de 10 pages pouvant inclure des liens vidéo, photo, audio vers des travaux déjà réalisés ou des références choisies pour permettre une meilleure compréhension du propos développé et illustrer la démarche artistique.
- Être constitué d'un seul fichier au format PDF (taille maximum 10 Mo), nommé de la façon suivante : « NOM_Prenom_candidatureresidenceLavoirNumerique2024 »
- Être envoyé par mail à lavoir.numerique@grandorlyseinebievre.fr avant la date limite de candidature fixée au 30 juin 2023 à minuit. Un mail accusant réception du dossier de candidature sera adressé.



Critères de sélection

- Qualités artistiques.
- Pertinence du projet.
- Faisabilité économique du projet. La proposition artistique et les frais de production doivent être compatibles avec les conditions techniques et financières du Lavoir Numérique.

Toute candidature incomplète, hors sujet ou ne respectant pas les conditions de participation ne sera pas examinée.

Contact

lavoir.numerique@grandorlyseinebievre.fr

LE LAVOIR
NUMÉRIQUE

Grand
Orlyseine
bièvre

LAVOIRNUMERIQUE . FR

